

PROJET DE LOI DE FINANCES 2016

# Les principales mesures contenues dans le projet de budget crise

20:47 mercredi 9 septembre 2015 | Par Tewfik Abdelbari et Yacine Babouche | Actualité



L'avant-projet de loi portant Loi de finances pour 2016 a été examiné, ce mercredi 9 septembre, en Conseil du gouvernement. Le document contient une série de nouvelles mesures pour réduire les dépenses et augmenter les recettes fiscales de l'État. Il en ressort également un léger changement d'orientation de la stratégie économique du gouvernement pour faire face à la crise pétrolière. Nous vous proposons les principales dispositions à retenir.

## **Budget et investissements de l'État en baisse**

Le budget global de l'État algérien est revu à la baisse. Un recul de 9,86 % des dépenses, essentiellement de par la réduction du budget

d'équipement (investissements publics) de l'État. Celui-ci enregistre un repli 18,24 %, confirmant le gel de certains projets annoncé par le gouvernement. De son côté le budget de fonctionnement est réduit de 3,32 %, confirmant la volonté du gouvernement de « rationaliser les dépenses publiques ».

## **Les financements extérieurs de nouveau autorisés**

L'avant-projet réintroduit la possibilité de recourir aux financements extérieurs. Il s'agit d'un changement de stratégie significatif pour le gouvernement puisque depuis 2009, le financement des investissements des entreprises algériennes a en effet été assuré exclusivement par des ressources financières locales.

## **La Bourse pour échapper au droit de préemption**

L'avant-projet de loi de finances 2016 introduit aussi la possibilité pour les investisseurs étrangers de contourner le droit de préemption de l'État algérien en cédant leurs participations dans les entreprises algériennes via la Bourse d'Alger.

## **Les produits énergétiques (carburants, électricité, gaz...) plus chers**

Par ailleurs, les prix des principaux produits énergétiques coûteront plus cher à partir de 2016. En cause, une hausse de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Pour l'électricité, toute consommation au-delà de 125 kW/h se verra appliquer un taux de TVA de 17 %. En deçà de ce seuil, l'application du taux réduit de TVA à 7 % sera maintenue.

Les carburants seront également concernés par une hausse des prix, en particulier le gasoil (diesel). En plus d'un taux de taxe sur les produits pétroliers (TPP) majoré, appliqué à tous les carburants, le diesel pourrait faire l'objet d'une hausse de la TVA de 7 % à 17 %. C'est la première hausse des carburants depuis près de 25 ans.

## **Augmentation des prix pour certains produits importés**

Dans son article 16, l'avant-projet introduit une hausse importante de la taxe sur les importations (TIC). Cette augmentation variera entre 30 et 60 % selon les produits, à l'image du caviar et du saumon (60 et 40 % respectivement), de certains fruits comme les kiwis, les ananas ou les bananes (entre 30 et 40 %). La hausse concerne également certains véhicules notamment de luxe et les 4x4.

## **Les secteurs de l'informatique et des télécommunications concernés**

L'avant-projet institue un droit de douane de 30 % sur les importations de matériels informatique ordinateur complet, PC portable complet, serveur tour et rack. Il prévoit aussi le relèvement de la TVA appliquée à la téléphonie de troisième génération (3G). Elle sera désormais soumise à un taux de TVA à 17 %, en lieu du taux réduit de 7 % appliqué actuellement.

Par ailleurs, l'avant-projet prévoit par ailleurs de doubler la taxe sur le chiffre d'affaires des opérateurs de téléphonie mobile. Cette taxe passerait de 1 % actuellement à 2 % après l'adoption de la Loi de Finances 2 016.

## **Hausse des prix de la vignette automobile**

L'avant-projet de Loi des Finances 2016 propose également une hausse générale des tarifs de la vignette automobile et l'instauration d'une nouvelle taxe sur les véhicules diesel. Ainsi, la vignette automobile pour les véhicules de tourisme coûtera entre 2000 et 10 000 DA pour les moins de trois ans, entre 1 500 et 6 000 DA pour ceux compris entre trois et six ans, et 1 000 à 4 000 DA pour les véhicules entre 6 et 10 ans. Pour les véhicules de plus de dix ans, leur vignette oscillera entre 500 et 3 000 DA.

## **Nouvelle taxe pour les véhicules diesel**

Outre la hausse du tarif de la vignette automobile, le gouvernement propose d'instaurer une taxe d'assurance sur les véhicules de tourisme diesel. Le montant de cette nouvelle taxe variera en fonction de la

puissance du véhicule : 1 000 DA pour les véhicules jusqu'à cinq chevaux, 2 000 DA pour les véhicules dont la puissance est supérieure à cinq chevaux.